

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 21 juillet 2020** à compter de **9 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Simon Arsenault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 070-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 443 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 443 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC DANS LE SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-07-629

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-630

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 070-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 443 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 443 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC DANS LE SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT QUE les élus renoncent à la lecture complète du règlement 070-2020 puisqu'ils en ont reçu copie dans les délais prévus au *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 070-2020 décrétant une dépense de 1 443 000 \$ et un emprunt de 1 443 000 \$ pour le prolongement du réseau aqueduc dans le secteur de la Plage-Beauchesne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question liée à l'ordre du jour.

2020-07-631

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 9 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.